



**NAMUR
CAPITALE**



Wallonie

MAGNUS, Frédéric - Notaire
rue du Grand Tige , 11
5101 ERPENT

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le **26 MARS 2026**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 05-03-26
V/réf. : 2023-0262/006-FM
Référence dossier : Notaires/41477/2026
Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à NAMUR, Place du Palais de Justice n°2, paraissant cadastré section C n°1176H et [REDACTED] Statut urbanistique du bien : building (selon cadastre) - Date de construction : avant 1850.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"

- en "Zone de services publics et d'équipements communautaires" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Zone de services publics et d'équipements communautaires" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est situé en zone protégée en matière d'urbanisme.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Centre ancien protégé.

GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue